

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/12/2024 - B2024/020148 - 2012 B 00003 - 538 798 075 - 5G EMBALLAGES

B 20148

/ COMPTA / FISCAL / JURIDIQUE / SOCIAL / CRÉDIT / DOMICILIATION / SERVICES EN LIGNE

SAS 5G EMBALLAGES

7 RUE DES BRUANTS

30900 NIMES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 août 2023 au 31 juillet 2024



VIAEXPERTS

EXPERTS EN PERFORMANCE

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

FIDEXIAL CONSULTANTS

125 rue de l'Hostellerie

30900 NIMES

Tél : 0466645315

Mail : melanie.delor@viaexperts.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Montpellier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

BILAN - ACTIF

SAS 5G EMBALLAGES

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

ACTIF

	Valeurs au 31/07/24		% de	Valeurs au 31/07/23		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif		l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				0,32		0,17
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	11 519	7 920	3 598		1 665	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,48		0,55
Participations	280		280		280	
Créances rattachées à des participations	5 000		5 000		5 000	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30		30		30	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	16 829	7 920	8 908	0,80	6 975	0,72
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				1,61		2,55
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)	17 852		17 852		24 613	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				55,68		67,27
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	335 905		335 905		355 658	
Autres créances (3)	280 917		280 917		293 400	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				8,67		7,98
Actions propres						
Autres titres	96 055		96 055		76 952	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	368 199		368 199	33,24	207 221	21,48
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 098 929		1 098 929	99,20	957 844	99,28
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 115 758	7 920	1 107 837	100	964 819	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS 5G EMBALLAGES

Du 01/08/2023 au 31/07/2024

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/07/24	% du passif	Valeurs au 31/07/23	% du passif
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	0,45	5 000	0,52
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 774	0,16	1 774	0,18
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		41,77		47,96
Réserve légale	500		500	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	462 231		462 231	
Report à nouveau	105 155	9,49	170 957	17,72
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 524	-0,32	-65 802	-6,82
SITUATION NETTE	571 136	51,55	574 660	59,56
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	571 136	51,55	574 660	59,56

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)
Emprunts et dettes financières diverses (3)
Groupe et associés
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés
Autres dettes
Instruments de trésorerie
Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

536 701	48,45	390 159	40,44
1 107 837	100	964 819	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

536 701

390 159

SAS 5G EMBALLAGES
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 RUE DES BRUANTS
30900 NIMES

RCS : 53879807500023

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 12/11/2024

L'an deux mille vingt quatre,
le mardi 12 novembre, à 15 h ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur GABARREZ ANTHONY, propriétaire de 500,00 d'actions,

Soit un total :500,00 d'actions.

Sur les 500,00 d'actions composant le capital social.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/07/2024,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser,

pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/07/2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes,
- Affectation des résultats,
- Quitus au président,
- Dépenses non déductibles fiscalement,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/07/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à -3 523,78 Euro, de la manière suivante:

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	-3 523,78 €
- Au compte "autres réserves"	€
-	€
Total	-3 523,78 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	€
N-2.....	€
N-3.....	€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

Monsieur GABARREZ ANTHONY

